3/8 L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels



ALPES-MARITIMES LE DÉPARTEMENT 06

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**
Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**
Lien d'accès direct **››› Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Les 8 fiches thématiques de l'Atlas des paysages

Fiche n°1

Les risques naturels, un territoire sous tension

Fiche n°2

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

Fiche n°3

→ L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels

Fiche n°4

L'évolution des énergies renouvelables

Fiche n°5

La vie locale dans les villages de montagne

Fiche n°6

L'étalement urbain et la mobilité

Fiche n°7

La nature en ville et la santé des riverains

Fiche n°8

L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire

>>> Consulter les autres fiches thématiques sur le site internet

Fiche n° 3

L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels

L'enjeu aujourd'hui

- Des paysages emblématiques confrontés à une fréquentation touristique soutenue : entre un littoral attractif et des vallées convoitées
- Des équipements touristiques au cœur des paysages naturels
- Des atouts encore méconnus

Les questions qui se posent

- Comment préserver les paysages emblématiques (littoral, villages perchés, stations) face à la fréquentation touristique ?
- Faut-il moins "équiper" les sites naturels (stations de ski, plages) tout en maintenant leur attractivité économique ?
- Comment gérer la place de la voiture dans les secteurs touristiques ?
- Enfin, comment développer un tourisme plus durable, en intégrant les mobilités douces et les circuits courts, sans sacrifier l'attractivité du territoire ?

Les pistes d'actions

- Réguler la fréquentation pour préserver les sites fragiles
- Améliorer l'accueil touristique pour valoriser les paysages
- Améliorer les mobilités douces et l'accès aux sites
- Le paysagiste, un acteur au service de la vision partagée

Fiche n° 3

L’attractivité touristique des paysages et des espaces naturels

L'enjeu aujourd'hui

Des paysages emblématiques confrontés à une fréquentation touristique soutenue : entre un littoral attractif et des vallées convoitées

Le tourisme est un pilier économique des Alpes-Maritimes, mais il exerce une pression sur certains paysages emblématiques et fragilise leurs écosystèmes.

Sur le littoral, la forte attractivité touristique constitue un enjeu majeur pour la préservation et la gestion des paysages emblématiques. La fréquentation élevée des plages, des criques et des caps peut engendrer des pressions sur les milieux naturels, un piétinement des sols, une fragilisation de certains habitats littoraux et des incidences sur la biodiversité.

Les aménagements destinés à accueillir les visiteurs (équipements balnéaires, zones de mouillage, infrastructures de desserte) transforment les paysages côtiers et peuvent, dans certains secteurs, fragmenter les continuités paysagères.

Par ailleurs, certains aménagements et équipements, tels que la signalétique, l’éclairage ou les dispositifs de soutènement et de clôture, amenuisent la qualité paysagère des sites. La recherche d'une plus grande sobriété constitue dès lors un enjeu de préservation de l'identité et de l'attractivité des paysages littoraux. Leur intégration constitue dès lors un enjeu de préservation de l’identité et de l’attractivité des paysages littoraux tout en accompagnant les usages touristiques.

Dans les vallées, les sites de fraîcheur (cours d'eau, lacs, forêts) connaissent une affluence croissante, et leur capacité d'accueil est parfois atteinte. L’accueil de ces sites est parfois rendu complexe par une capacité limitée des équipements et des accès au regard de la fréquentation observée. Dans certains secteurs, cette situation peut se traduire par des congestions ponctuelles, des difficultés de stationnement ou encore par une pression accrue sur les berges, les sentiers et les espaces naturels environnants.

Conçus à l’origine pour des fréquentations plus modestes, ces sites peuvent être confrontés à des usages dont l’intensité soulève des enjeux de gestion, de préservation et d’organisation. L’adaptation des conditions d’accueil apparaît ainsi comme un levier important pour concilier attractivité touristique, et préservation des paysages.

Dans l’arrière-pays, les effets de la surfréquentation restent ponctuels et limités à de courtes périodes. Cependant, pour préserver ces espaces naturels fragiles, des mesures de protection et de gestion sont mises en place, notamment par le parc national du Mercantour et le parc naturel régional des Préalpes d’Azur. Ces structures, comme dans la vallée des Merveilles, régulent l'affluence grâce à des outils adaptés (réservations, quotas, sensibilisation), afin de limiter l'impact des visiteurs et de garantir la pérennité des écosystèmes.



Complexe Marina Baie des Anges.



Espace de stationnement imperméabilisé d'une station de montagne.

Des équipements touristiques au cœur des paysages naturels

Dans les années 1980 - 1990, les stations de ski et de montagne ont ponctuellement fait évoluer les paysages par la construction de bâtiments, l'implantation de remontées mécaniques, l'aménagement des pistes et le reprofilage de la topographie naturelle, la création de routes larges et de parcs de stationnements bitumés. Ces infrastructures ont contribué à transformer le caractère des sites, ainsi que la perception des paysages, où les impératifs fonctionnels occupent parfois une place prépondérante.

Pour s'adapter à la raréfaction de la neige et diversifier leur activité, ces stations développent aujourd'hui de nouveaux équipements destinés à un tourisme des 4 saisons : luges d'été sur rails, circuits de VTT, parcs d'aventure. Si ces aménagements permettent d'attirer de nouveaux publics en dehors de la saison hivernale, ils renforcent la pression paysagère.

Cette dynamique d'équipement témoigne de l'importance des enjeux économiques et touristiques associés aux stations. Elle invite toutefois à rechercher un équilibre entre le développement des activités, la préservation des milieux naturels et la qualité des paysages qui fondent leur attractivité.

Des atouts encore méconnus

En dehors des sites fréquentés, les Alpes-Maritimes recèlent d'atouts paysagers exceptionnels encore peu connus. La diversité des paysages entre mer, collines et montagne, les villages perchés, les gorges et les canyons, les forêts, les parcs naturels (Mercantour, Préalpes d'Azur), en fait un territoire de découverte remarquable. Le patrimoine culturel est tout aussi riche : les villages médiévaux, les jardins exotiques, les stations balnéaires historiques (Promenade des Anglais, Croisette à Cannes), chacun contribue à parler de l'histoire humaine des maralpins.

La mise en valeur de ces sites encore peu connus soulève néanmoins la question de l'équilibre entre attractivité et préservation. Une augmentation de leur fréquentation pourrait en effet engendrer des pressions supplémentaires sur des milieux parfois fragiles. Dès lors, la valorisation de ces espaces gagnerait à être accompagnée d'une réflexion globale sur les capacités d'accueil, la gestion des usages et la maîtrise des fréquentations.

Les questions qui se posent

- **Comment préserver les paysages emblématiques (littoral, villages perchés, stations) face à la fréquentation touristique ?**
- **Faut-il moins "équiper" les sites naturels (stations de ski, plages) tout en maintenant leur attractivité économique ?**
- **Comment gérer la place de la voiture dans les secteurs touristiques ?**
- **Enfin, comment développer un tourisme plus durable, en intégrant les mobilités douces et les circuits courts, sans sacrifier l'attractivité du territoire ?**

Les pistes d'actions

Réguler la fréquentation pour préserver les sites fragiles

Certains sites ont une capacité d'accueil limitée. Il conviendrait de les identifier à l'échelle du département, pour agir en priorité sur ces lieux. Pour protéger les sites vulnérables, il serait utile de mettre en place une régulation fine de leur fréquentation. Cela passe d'abord par la limitation du nombre de visiteurs sur les périodes critiques, afin d'éviter une surcharge dommageable pour les écosystèmes. Une autre piste consisterait à faire découvrir d'autres lieux tout aussi remarquables, mais moins connus, pour répartir l'affluence et éviter que la pression ne se concentre sur quelques sites emblématiques. Enfin, dans une certaine mesure, il pourrait être étudié de rendre certains sites "moins accessibles" en éloignant les parkings et en priorisant une approche pédestre. Les Opérations Grands Sites, comme celle qui pourrait être mise en place sur les Gorges du Loup, offrirait un cadre pour réorganiser les accès, en optimisant les flux et en préservant la qualité des paysages. Complétées par des navettes régulières, ces mesures permettraient une régulation des visiteurs, tout en maintenant un accès équitable à ces espaces exceptionnels.



Côte sauvage de l'Île Sainte-Marguerite, un espace fragile et relativement préservé du tourisme.

Améliorer l'accueil touristique pour valoriser les paysages

Pour offrir un accueil à la hauteur des paysages, la seule approche fonctionnelle reste incomplète : il devrait aussi être confortable, sobre et intuitif, tout en s'inscrivant dans l'esprit des lieux. Cela signifie parfois de repenser certains aménagements (parkings, signalétique, points d'accueil) pour qu'ils s'intègrent plus harmonieusement au paysage naturel existant, sans le dénaturer. Les matériaux locaux (pierre, bois, végétaux) les formes épurées et les couleurs discrètes permettent de créer des espaces accueillants qui respectent l'identité des sites. Une signalétique intuitive, des cheminements fluides et des espaces de repos ombragés améliorant l'expérience des visiteurs, tout en préservant l'authenticité des paysages. L'enjeu est de concilier utilité et esthétique, pour que chaque aménagement s'inscrive dans son environnement et renforce l'attractivité du territoire.

Pour renforcer cette intégration, il est essentiel de privilégier la perméabilité des sols et de garder une maîtrise concernant les surfaces bitumées, notamment pour les stationnements et les voiries d'accès. Dans un espace naturel, les aménagements routiers peuvent s'inspirer d'une logique différente de celle de la ville : beaucoup plus sobres, avec un minimum de mobilier, des revêtements naturels (sols en grave, stabilisés) et un éclairage limité, voire absent ou éteint la nuit, pour maintenir la qualité nocturne des paysages (Créée en 2019, la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes d'Azur-Mercantour est un label décerné pour 10 ans qui regroupe depuis 2026 l'intégralité du Parc National du Mercantour ainsi que le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur). Il faut aussi éviter de tasser les sols pour maintenir leur structure aérée, vivante, et capable de jouer leur rôle d'éponge face aux pluies. Enfin, les espaces publics peuvent être ombragés par une végétation locale et équipés d'assises simples (bancs en bois, plaques de pierres), pour offrir du confort sans alourdir l'aménagement.

Quant à eux, les paysages touristiques urbains ont fait déjà l'objet de nombreux projets de requalification. On peut citer La Promenade des Anglais, le centre-ville de Cannes, les quais de Menton ou les centres anciens d'Antibes de Biot ou de Saint-Paul-de-Vence, pour citer les plus emblématiques. En revanche, les sites touristiques naturels ont été moins mis en valeur pour le moment. Ce sont eux qui pourraient susciter les prochaines attentions.

La mise en place des plans-guides permet d'articuler une vision stratégique à long terme avec des actions concrètes et immédiates. Ces documents, à la fois ambitieux et pragmatiques, offrent un cadre cohérent pour structurer les politiques d'aménagement, de préservation et de développement, tout en dégageant des priorités opérationnelles. Ils fixent des objectifs clairs (requalification des paysages, gestion des flux touristiques, préservation des écosystèmes) et identifiants des leviers d'action (concertation, financements, partenariats), permettant ainsi de lancer des projets concrets sans perdre de vue la globalité du territoire. En cela, les plans-guides éviteraient l'éparpillement des efforts et garantiraient une progression harmonieuse, où chaque action s'inscrit dans une dynamique globale.

Améliorer les mobilités douces et l'accès aux sites

Pour désenclaver certains sites touristiques tout en limitant l'impact environnemental, il serait bienvenu de développer les mobilités douces et de diversifier les modes d'accès. Cela passerait par la création d'itinéraires vélos sécurisés et bien signalés, connectant les villages aux points d'intérêt naturel ou culturel, ainsi que par l'aménagement de chemins piétons accessibles et agréables, pour favoriser la marche et la découverte à pied.

Pendant les périodes touristiques, les transports en commun peuvent jouer un rôle clé : navettes régulières, lignes de bus renforcées ou services de co-voiturage organisés permettent de réduire la pression automobile et de fluidifier l'accès aux sites. Enfin, la place du train devrait être réévaluée et améliorée pour certains sites, avec des dessertes plus fréquentes et des connexions optimisées entre les gares et les destinations touristiques. Ces mesures, combinées, permettent de concilier accessibilité, confort et préservation des paysages.

Le paysagiste, un acteur au service de la vision partagée

Pour garantir la qualité de ces réaménagements, il serait judicieux de faire plus systématiquement appel à des paysagistes, capables de concilier esthétique, fonctionnalité et respect du patrimoine naturel. Une équipe pluridisciplinaire, avec le paysagiste comme mandataire, permet de répondre aux besoins techniques et fonctionnels (accessibilité, sécurité, gestion des flux) tout en préservant l'esprit des lieux et la qualité des paysages. Cette approche globale assure que chaque projet s'inscrit dans son environnement, en valorisant son identité.

Dans les sites touristiques ou naturels sensibles, où les conflits d'intérêts (économiques, écologiques, sociaux) et les conflits d'usages (tourisme, agriculture, préservation) sont fréquents, le paysagiste joue un rôle clé de médiateur et de fédérateur. Son approche, à la fois technique et sensible, lui permet de construire un projet partagé, en assurant une concertation large et structurée entre les acteurs locaux (gestionnaires (parcs naturels, collectivités) et les usagers.

Grâce à sa vision globale, le paysagiste est particulièrement indiqué pour identifier les enjeux de chaque partie prenante et propose des solutions équilibrées, qui répondent aux besoins fonctionnels (accessibilité, sécurité) tout en préservant la qualité des paysages et des écosystèmes. En animant des ateliers, des réunions publiques ou des visites de terrain, il peut faciliter le dialogue, désamorce les tensions et permet l'émergence d'un projet commun, acceptable par tous. Ainsi, son intervention dépasse souvent la simple dimension esthétique : elle garantit mieux la cohérence et l'acceptabilité sociale des aménagements, en faisant du paysage un bien partagé, en évitant l'écueil de la confrontation.

Verbatims

*« Le tourisme a entraîné un changement de paradigme sur le **rapport à la mer**. Auparavant on s'en protégeait, on la contemplait depuis les hauteurs des villages. Aujourd'hui on vient jusqu'à ses bords pour maintenir une limite par les épis, la route, etc. Un nouveau rapport à la mer émerge avec le **changement climatique**, qui peut réinterroger ces paysages ».*

*« C'est étonnant, partout on fait des travaux de valorisation, et on a encore cette **brutalité** des paysages de stations de montagne : les parkings, l'architecture vieillissante, les aménagements non intégrés au paysage naturel remarquable ».*

*« Les stations du Mercantour devront se réinventer face à la **raréfaction de la neige**. »*

*« Il est important d'éviter l'émergence de **friches touristiques** en se questionnant dès maintenant sur le devenir des stations. »*

*« Le paysage naturel associé à ce littoral, c'est complètement déconnecté. Le paysage terrestre est tout sauf naturel, **le marin est pris par la plaisance**. »*

*« On peut aussi amener les touristes sur les endroits pas équipés, on peut **garder les choses simples** et minimalistes. Le Département sait faire des **aménagements sobres** dans les espaces naturels. »*

ALPES-MARITIMES
LE DÉPARTEMENT 06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Réalisation : **Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes + IKUKI, 2026**

Lien d'accès direct **››› Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**